

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 19

votants : 28

OBJET :

**CLUB ULM AIGLON -
DEMANDE DE
GARANTIE
FINANCIÈRE POUR
LA CONSTRUCTION
D'UN NOUVEL
HANGAR**

L'an deux mil dix-neuf,
le : **Lundi 18 mars**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 mars 2019.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Marie-Pierre MAHÉ,
M. Didier COUSIN, Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Jean-Marie
GOUSSIN, Mme Charlene RENARD, Mme Véronique LOUWAGIE,
M. Jean-Luc PAULHE, Mme Nelly VIVIEN, Mme Marie-José MARTIN,
Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Christine CLOUET, M. Mickaël
MESNIL, M. Jean-Philippe THOMAS, M. Claude BELLUCO, M. Serge
DELAVALLEE, M. Thierry PINOT, Mme Isabelle CLOUCHÉ et
Mme Véronique MARY.

Absents ou excusés : M. Pascal GUEUGNON qui a donné pouvoir à
M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Nicole GONDOUIN qui a donné
pouvoir à Mme Nelly VIVIEN, M. Abdellah LHESSANI qui a donné
pouvoir à Mme Marie-Pierre MAHÉ, M. Gilles FONTAINE qui a donné
pouvoir à Mme Marie-José MARTIN, Mme Sandrine DURSUN qui a
donné pouvoir à M. Didier COUSIN, Mme Stéphanie RABIER qui a
donné pouvoir à Mme Charlene RENARD, M. Nicolas CLOLUS qui a
donné pouvoir à M. Jean-Luc PAULHE, M. Jean-Baptiste GAGEZ qui a
donné pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Arlette BOUCHAUD
qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLEE et Mme Sabine
GUIRADO.

Madame Nathalie LENÔTRE a été nommée Secrétaire de Séance.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : 22 MAR. 2019

Publié

le : 22 MAR. 2019

Le Maire,



Philippe
VAN-HOORNE

Le Club ULM Aiglon dans le cadre de son activité envisage de
construire un local de stockage. Le bouclage financier de ce
projet implique la souscription d'un emprunt à hauteur de
110 000 €.

Une proposition financière a été émise par le Crédit Mutuel de
L'Aigle. Dans le souci de bénéficier de taux d'intérêt plus
attractifs, une caution solidaire à hauteur de 100 % est
demandée à la ville de L'Aigle.

Les caractéristiques du prêt s'établissent comme suit :

- | | |
|--------------------|-------------|
| - Montant du prêt | 110 000 € ; |
| - Taux | 2,14 % ; |
| - Durée | 240 ; |
| - Echéance | 563,79 € ; |
| - Frais de dossier | 500 €. |

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** quant à l'octroi d'une garantie d'emprunt au club ULM Aiglon à hauteur de 100 % ;
- **AUTORISE Monsieur le Maire** à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la caisse du Crédit Mutuel de L'Aigle et l'emprunteur ;
- **AUTORISE Monsieur le Maire** à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE